



L'Orbrie

BULLETIN MUNICIPAL



Noëlla Lucas, maire, et le Conseil Municipal
ont le plaisir d'inviter toutes les familles Orbriennes
et les acteurs de la commune
à la cérémonie des vœux de la nouvelle année,
le Samedi 13 Janvier 2018 à partir de 18h
à la salle polyvalente où le verre de l'amitié sera offert

Invitation **VOEUX 2018**

Repas du Nouvel An

La Présidente et les membres du CCAS
(Centre Communal d'Action Sociale)
organisent le traditionnel repas du Nouvel An
suivi d'un spectacle animé
par les JR (Jeunes Retraités)
de la troupe théâtrale MIX' AGE
le DIMANCHE 14 JANVIER 2018 à 12h
à la salle polyvalente de L'Orbrie

Renseignements, tarifs et inscriptions en mairie



n°38
DÉCEMBRE 2017

COMMUNE du Pays
de Fontenay-Vendée

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017...

➔ TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 3% sans exonération facultative.

➔ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY-VENDEE

- Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2016 des Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et de l'Herminault et confirme le reversement au profit de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de la taxe d'aménagement perçue à l'occasion de toute construction nouvelle dans la Zone d'Activités Économiques des Grands Champs gérée par la Communauté de communes, et ce, pour les autorisations délivrées à compter du 1^{er} juillet 2016.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert du sentier de randonnée pédestre du Barrage à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en vue de son inscription au tableau de classement des sentiers de randonnée pédestre d'intérêt communautaire.

➔ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

- Le Conseil Municipal confirme les projets d'aménagement de la venelle du Prieuré et la création d'un cheminement au départ de la salle polyvalente, qui s'inscrivent dans l'opération de requalification du centre-bourg, et qui visent à améliorer les déplacements de proximité. Le conseil sollicite une aide au titre du Fonds Régional de Développement des Communes au taux de 20% de la dépense estimative.
- Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'impasse Saint-Vincent, le Conseil accepte le devis du bureau d'études ESCA de La Roche-sur-Yon, d'un montant de 1600 € HT, afin de réaliser un diagnostic de stabilité des murs mitoyens de la maison démolie.

➔ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Le Conseil Municipal accepte de prolonger d'une année le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif, route de Pissotte, et approuve le Dossier de Consultation des Entreprises modifié qui prend en compte les 2 branchements éloignés, comme tranche optionnelle.
- Le Conseil donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien l'acquisition de la portion de terrain appartenant à Monsieur Longueville, nécessaire pour implanter le futur poste de refoulement. Les frais de géomètre et d'acte notarié afférents à cette cession sont à la charge de la Commune.

➔ LOCAL LA BALANÇOIRE BLEUE

La durée de la convention de mise à disposition du local La Balançoire Bleue à l'association La Sauce est fixée jusqu'au 30 septembre 2019. La gratuité du loyer pendant 2 mois est accordée.

➔ CONGRÈS DES MAIRES

Le Conseil Municipal accepte de mandater Madame le Maire pour participer au Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France du 21 au 23 novembre 2017 et décide de mettre à la charge du budget communal les frais occasionnés par ce déplacement.

➔ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants a adressé une lettre afin de proposer au Conseil municipal d'acquiescer un jeu de type balançoire pour apporter une nouvelle attraction à l'aire de jeux communale.

Madame le Maire présente à cet effet le devis de l'entreprise PROLUDIC pour la fourniture d'une balançoire-nacelle pouvant accueillir jusqu'à 5 enfants à partir de 2 ans. Le devis s'élève à 2803,98 € TTC. L'extension de l'aire de jeux et la pose de la nacelle seraient effectuées par les agents communaux.

Le Conseil municipal approuve.

FERMETURE exceptionnelle de tous les services le MARDI 26 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT CIVIL 2017

Bienvenue à nos bébés de l'année...

Lilly Chapillon née le 9 mai

Hugo Fouquet Kastner né le 13 juin

Layana Journet née le 22 juillet

Aaron Pluquet né le 17 novembre

Victor Gauzy né le 29 septembre

Une Pensée pour ...

Marie-Hélène Gaillard décédée le 27 Mars

Paul Jaulin décédé le 6 Avril

Alice Moreau décédée le 26 Août

Etienne Chauvineau décédé le 2 Décembre

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE L'ORBRIE

Projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)
et de révision du Plan de Zonage d'Assainissement

Par arrêté n° 2017-029 du 23 novembre 2017, Madame le Maire de L'Orbrie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et à la révision du plan de zonage d'assainissement dont le projet est en cours de finalisation sur le territoire de la commune de L'Orbrie.

Monsieur Arnold SCHWERDORFFER est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie **du lundi 18 décembre 2017 au lundi 22 janvier 2018 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi et vendredi de 14h à 18h ; mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h, sauf le mardi 26 décembre). Le dossier de l'enquête est consultable sur le site de la commune : www.lorbrie.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la mairie :

- le lundi 18 Décembre 2017..... de 14h à 17h
- le mercredi 27 Décembre 2017 de 9h à 12h
- le samedi 6 Janvier 2018 de 9h à 12h
- le mercredi 17 Janvier 2018..... de 9h à 12h
- le lundi 22 Janvier 2018..... de 15h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de L'Orbrie - 21 rue du Docteur Audé 85200 L'Orbrie - ou à l'adresse électronique suivante :

enqueteplulorbrie@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête, pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

TARIFS
SALLE

MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES
ET DU MOBILIER (tables et chaises)

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE à partir du 01/05/18	HIVER à partir du 01/11/18	ETE à partir du 01/05/18	HIVER à partir du 01/11/18
ASSOCIATIONS				
Assemblée générale	GRATUIT		60 €	80 €
Concours de cartes Loto	80	120	250	300
Vin d'honneur	60	100	150	190
Manifestation sportive ou culturelle	110	150	250	300
Dîner ou buffet dansant	110	150	250	300
Les associations communales bénéficient d'une manifestation gratuite / an				
PARTICULIERS				
Vin d'honneur	80	130	150	200
Repas de famille ou buffet	130	190	270	340
Mariage et lendemain ou location 2 jours	260	330	420	530
Mariage (la journée)	220	280	320	430
SALLES ANNEXES			ETE	HIVER
Salle Annexe de la salle polyvalente			60	80
Salle Annexe de la salle polyvalente pour des rassemblements de familles et proches du défunt en cas d'obsèques			30	30
Club House / réservée aux adhérents de l'Entente Sud-Vendée et aux habitants			60	80
Location du mobilier / réservée aux habitants			Forfait	
Chaises			20 €	
Tables et chaises (ou bancs) sans livraison			30 €	
Tables et chaises (ou bancs) avec livraison			50 €	

**COLLECTE
DES COQUILLES D'HUITRES ET COQUILLAGES**
sur votre commune pendant les Fêtes de fin d'Année



Apportez vos coquilles d'huitres et coquillages
du 18 DÉCEMBRE 2017 au 12 JANVIER 2018
dans le bac situé au parking de l'atelier
communal, rue de l'Industrie.

ATTENTION ! Seuls les coquillages vides
(coquilles d'huitres, coquilles Saint Jacques,
moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...)
seront collectés ! TOUT AUTRE APPORT (crustacés,
langoustines, crevettes..., rince-doigts, assiettes ou autres déchets) **NE SERA
PAS ACCEPTÉ !!!**

Cette opération s'inscrit dans un objectif de réduction de nos ordures ménagères.

↳ Les coquilles d'huitres et coquillages collectés seront ensuite traités et valorisés par la société O'VIVE basée à La Rochelle, à Périgny (17), pour une utilisation en complément alimentaire pour les poules pondeuses.

↳ PLUS D'INFORMATIONS : contactez la mairie au 02 51 69 06 72 ou consultez le site internet www.sycodem.fr ou par téléphone au 02 51 50 75 35.

DON DU SANG : LIEU DES COLLECTES
à partir du 28 MARS 2018



Salle des OPS
Oeuvres Post-Scolaires
102 rue de la République
à FONTENAY LE COMTE

COLLECTES 2018 → MERCREDI de 15h à 19h

- 24 & 31 JANVIERCentre des Abeilles
- 28 MARSSalle des OPS
- 4 AVRILSalle des OPS
- 30 MAISalle des OPS
- 6 JUIN.....Salle des OPS
- 1^{er} & 8 AOÛTSalle des OPS
- 10 & 17 OCTOBRE.....Salle des OPS
- 12 & 19 DÉCEMBRE.....Salle des OPS

BÉNÉVOLE responsable pour L'ORBRIE

Laurence BRISARD, 49 rue de la Pointe

CONTACTS : 02 51 50 22 40 - 02 51 69 93 59

DÈS MAINTENANT DANS MON DÉPARTEMENT la carte d'identité à portée de clic !



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
- Mon titre est plus sûr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Choisissez l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste disponible en mairie ou sur le site de la préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



La télé-procédure sur : immatriculation.ants.gouv.fr pour vos :

- DEMANDE DE DUPLICATION** (en cas de perte, vol, détérioration), demande de changement d'adresse ou de titulaire, déclaration de cession de véhicule :
- Créez ou connectez-vous à votre compte. Cliquez sur la rubrique concernée.
 - Renseignez le **numéro d'immatriculation** et le **code confidentiel** figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
 - Vous pourrez **imprimer le certificat provisoire** et le récépissé de dépôt.
 - Vous recevrez ensuite votre certificat d'immatriculation à votre domicile.

DANS LE CAS D'UNE CESSION, renseignez les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de votre véhicule. Un code de cession et un certificat de situation administrative vous seront attribués et devront être communiqués à l'acquéreur.

Des "Points numériques" existent à la Maison de l'Etat (sous-préfecture) de Fontenay-le-Comte pour ces démarches en ligne. Possibilité de scanner des documents et d'imprimer les justificatifs de réception. Un médiateur numérique peut vous assister.

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Depuis juin 2017, vous devez effectuer les démarches de renouvellement du permis de conduire, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : permisdeconduire.ants.gouv.fr

- Créez votre compte en cliquant sur : « Je fais une demande en ligne ».
- Rassemblez les pièces justificatives au format numérique (pdf, jpg...) : pièce d'identité et justificatif de domicile,
- Une photo numérisée : obtenez un code photo d'identité numérique auprès des cabines ou photographes agréés, afin que la photographie et la signature numérique soient compatibles avec la demande de permis de conduire en ligne.
- La liste figure sur le site de l'ANTS à la rubrique « services associés » et repérables par une vignette bleue.
- Vous recevrez ensuite votre permis de conduire à votre domicile.

EN CAS DE VOL OU DE PERTE, vous pourrez également effectuer votre déclaration de perte et acheter votre timbre fiscal en ligne. En cas de vol, déclaration préalable auprès d'un service de police ou de gendarmerie.

Le timbre fiscal "papier" n'est plus en vente dans les préfectures et sous-préfectures. Désormais, l'utilisateur peut acheter son timbre fiscal sur le site : timbres.impots.gouv.fr

POUR VOS PASSEPORTS, OPEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE



COMMENT ACHETER UN
TIMBRE ÉLECTRONIQUE
EN QUELQUES CLICS ?

- 1 Je me rends sur le site timbres.impots.gouv.fr
- 2 Je choisis le type de passeport
- 3 Je choisis le mode de réception (courriel ou SMS)
- 4 Je paye directement en ligne avec ma carte bancaire en mode totalement sécurisé via le 3D-secure

L'utilisateur peut aussi acheter son timbre fiscal auprès des buralistes dotés de l'outil PVA (liste disponible en mairie). Si toutefois la formalité ne peut être réalisée par "télé-procédure", l'utilisateur conserve la possibilité d'acheter un timbre « papier » auprès du réseau des buralistes.